



Avis de Soutenance

Madame Lolita PHILIPPON

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés :

Les Annales de droit commercial et industriel français, étranger et international : la promotion d'une science juridique commerciale (1886-1939)

dirigés par Monsieur Florent GARNIER

Soutenance prévue le **vendredi 20 juin 2025 à 14h00**

Lieu : Université Toulouse Capitole

Salle Maurice Hauriou

Composition du jury proposé

M. Florent GARNIER	Université Toulouse Capitole	Directeur de thèse
Mme Laetitia GUERLAIN	Université de Bordeaux	Rapporteur
Mme Annamaria MONTI	Università degli Studi di Milano	Rapporteur
Mme Caroline GAU-CABÉE	Université Toulouse Capitole	Examinatrice
Mme Fatiha CHERFOUH	Université Paris Cité	Examinatrice
M. Alexis MAGES	Université de Bourgogne	Examinateur

Mots-clés : Autorité, Code de commerce, Doctrine commercialiste, Ecole scientifique, Exégèse, Revue juridique

Résumé :

Les Annales de droit commercial et industriel français, étranger et international, sous l'impulsion d'Edmond-Eugène Thaller, sont apparues en 1886, au moment d'une période particulière, la « Belle Époque ». À la fin du XIXe siècle, lors de l'avènement de la IIIe République, l'ensemble des juristes est soucieux de proposer une nouvelle vision du droit qui se fonderait moins sur les codes. Ce rejet de l'exégèse se manifeste à travers la création d'une pluralité de revues qualifiées de savantes. Dès la chute du régime napoléonien, les revues scientifiques se font en effet de plus en plus nombreuses. Elles apparaissent comme des relais d'idées et préconisent des méthodes novatrices. Le phénomène s'exprimera davantage encore à la fin du XIXe siècle, au moment de la création des Annales. Leur singularité réside principalement dans leur objet d'étude leur fondateur, Thaller, s'attache a priori à étudier spécifiquement le droit commercial. En réalité, les Annales ne sont pas exclusivement destinées à l'étude du droit commercial. Dans la revue, Thaller entend privilégier d'autres disciplines, tel que le droit industriel. C'est aussi pour la première fois que le commercialiste adopte une posture savante, mais il se heurte au caractère éminemment pratique du droit commercial. Oscillant entre la volonté d'exposer cette discipline de façon savante et le souci de ne pas perdre de vue les faits sociaux et les nécessités du commerce, la tâche du commercialiste à l'œuvre dans les Annales n'est pas aisée. Les Annales font partie des revues dont la pérennité est notable. Si elles ont été interrompues lors de la Première guerre mondiale, elles seront rééditées par Jean Percerou qui cultivera, à l'instar de Thaller, l'esprit critique. Pour autant, vont-ils défendre tous deux la même vision du droit commercial dans la revue ? Considérés comme des membres de la doctrine commerciale, ont-ils réussi à proposer véritablement une science du droit commercial ?